



Dans 1000 communes, la forêt fait école

FORÊTS PÉDAGOGIQUES



CHARTRE D'ENGAGEMENT

La Fédération nationale des Communes forestières rassemble tous les niveaux de collectivités propriétaires de forêts ou bien concernées par la **valorisation des forêts de leur territoire**. Avec plus de 6000 adhérents, elle est organisée en associations départementales et unions régionales qui mettent en œuvre sur le terrain des programmes innovants : bois énergie, bois construction, charte forestière, formation... La Fédération porte des valeurs partagées par les élus forestiers : **la gestion durable et multifonctionnelle** des forêts publiques, **le rôle central des élus** dans la politique forestière territoriale, une vision de l'espace forestier comme **atout du développement local, de résilience et espace de bien être, le soutien à une économie de proximité de la filière forêt-bois**.

Afin d'associer les jeunes au développement de ces valeurs sur leurs territoires, la Fédération propose à des classes ou des groupes de jeunes de participer à son programme « *Dans 1000 communes, la forêt fait école* ». Les jeunes deviennent **responsables d'une parcelle de forêt et la gèrent de manière autonome et participative**.

Cette charte définit **les engagements pris par le groupe de jeunes, l'enseignant ou l'encadrant du groupe, le conseil municipal et la Fédération nationale des Communes forestières** lors de la création et de la transmission d'une Forêt Pédagogique. Elle précise **les valeurs, les principes et les objectifs** partagés par le réseau des Forêts Pédagogiques.

École et classe : Ecole primaire de Wingen, classes de Maternelle-CP et CE1-CM2

Enseignantes : Joanne Leibold, Directrice et Marie-Eve TROG, enseignante maternelle

Élus référents et communes : André Schmitt, Maire de Wingen

Valeurs partagées par le réseau des Forêts Pédagogiques

- ☑ **Gestion durable et multifonctionnelle de la forêt** : Les décisions de gestion prises devront garantir la préservation et la protection de l'écosystème forestier proche dans toutes ses dimensions (économiques, sociales, environnementales). Ces décisions respecteront le document de gestion durable en cours de validité.
- ☑ **Participation et implication concrète des jeunes** : Le cadre du programme des Forêts Pédagogiques dépasse la simple information aux jeunes en les impliquant concrètement dans la gestion forestière.
- ☑ **Projet local** : Mise en valeur du lien entre l'écosystème forestier, son territoire et la filière bois locale.
- ☑ **Citoyenneté** : Gérer ensemble une parcelle de forêt communale, pour initier les jeunes à la démocratie participative.

Grands principes

- ☑ **Inscrire le projet dans un cadre d'intérêt général** : Le projet de Forêt Pédagogique a un impact favorable pour son territoire et ses habitants en favorisant la prise de conscience liée aux enjeux forestiers.
- ☑ **Travailler avec les élus municipaux** : Intégrer une présentation au conseil municipal des réalisations faites.
- ☑ **Permettre une prise de décision autonome des jeunes** sur la parcelle de Forêt Pédagogique.
- ☑ **Créer le lien avec des acteurs forestiers territoriaux professionnels, élus locaux, entreprises, gestionnaires, associations et grand public** dans l'espace et dans le temps.
- ☑ **Transmettre** : La parcelle de Forêt Pédagogique est stabilisée sur le temps long. En fin de période de travail (année scolaire, plusieurs années...), elle est transmise à un nouveau groupe de jeunes pour assurer sa gestion dans la durée. Un matériel de suivi du travail réalisé tout au long du projet sera remis aux nouveaux jeunes.
- ☑ **S'inscrire dans un réseau** : les expérimentations menées sur la Forêt Pédagogique sont partagées au sein du réseau national des Forêts Pédagogiques afin de mettre en valeur les initiatives et d'alimenter le déploiement du programme.

Objectifs

- ☑ Sensibiliser les jeunes au **fonctionnement et grands équilibres des écosystèmes forestiers**.
- ☑ Sensibiliser les jeunes à la **gestion durable de la forêt et aux usages du matériau bois dans un contexte de changements climatiques**.
- ☑ Sensibiliser les jeunes à l'**impact sociétal autour de la forêt et de sa gestion**.
- ☑ Sensibiliser les jeunes au **lien entre la forêt et les métiers de la forêt et du bois**.
- ☑ Faciliter le **rapprochement entre les attentes de la population et la gestion de la forêt**.

Les Communes forestières vous accompagnent

- ☑ Elles **accompagnent** la création et l'animation de la Forêt Pédagogique : elles proposent des **outils méthodologiques et pédagogiques**. Un **réfèrent local** coordonne et accompagne le projet (propose des actions, fait le lien avec les acteurs locaux...).
- ☑ Elles facilitent la **stabilisation du projet sur le temps long** : intégration du projet sur des parcelles forestières possédant un document de gestion durable, délibération de mise à disposition en conseil municipal, accompagnement à la recherche de financements locaux...
- ☑ Elles **animent le réseau national et international** des Forêts Pédagogiques : les Communes forestières favorisent le **dialogue et les échanges** entre les Forêts Pédagogiques (événements, échanges d'expériences...).
- ☑ Elles **valorisent** les expériences : le travail réalisé dans les Forêts Pédagogiques est reconnu par un label et mis en valeur par une communication locale et nationale.





Signatures


Afin de bénéficier du programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école » et d'entrer dans le réseau des Forêts Pédagogiques, nous nous engageons à respecter les valeurs, grands principes et objectifs édictés ci-dessus.

Pierre GRANDADAM
Président des Communes
forestières Alsace, pour la FNCOFOR

André SCHMITT
Maire de Wingen

Joanne LEIBOLD, Directrice
Pour l'école de Wingen

Les élèves de l'école de Wingen



MAHAULT
 ANCIELLE
 CAROLINE
 WALTHOR
 ROMAIN
 KOCHERT
 VICTOR
 CAMPEBERG
 A. PIERRE
 FISCHER
 LIJ
 BRAUTIN
 VALENTIN
 J. ELINDA
 ANNA.F.
 EMMA.F.
 THOMAS

Forêt pédagogique de Wingen :

les engagements des citoyens et des enfants

1. Les personnes entrant dans la forêt ont interdiction de l'abimer :
casser des branches, arracher des plantes, y faire du feu.
2. Les personnes entrant dans la forêt n'ont pas le droit d'emporter d'éléments appartenant à la forêt s'ils n'y sont pas autorisés.
3. Les utilisateurs exploitant la forêt s'engagent à laisser les animaux en paix :
ne pas les toucher, ne pas les nourrir, ne pas détruire leur habitation.
4. Les promeneurs s'engagent à ne pas polluer la forêt :
ne pas y jeter ni plastique ni verre, ne pas y laisser de déchets alimentaires, ne pas y laisser du métal, du poison, d'essence, de mégots de cigarette.
5. Les personnes de passage ont interdiction de camper sur le site forestier.
6. Les cyclistes peuvent circuler sur les chemins forestiers mais ont l'obligation de respecter les autres usagers de ces chemins.
7. La consommation des fruits, champignons et aliments de la forêt est interdite pour cause de risques d'empoisonnement.
8. Les élèves de l'école devront demander l'autorisation pour chaque projet concernant la plantation.
9. Les élèves ont l'obligation de faire la demande auprès de la Mairie pour toutes constructions, expérimentations, faites dans la parcelle.
10. Tous les projets menés par les élèves durant les années précédentes devront être respectés et non détruits.

Merci de respecter ces engagements !

Engagements

rédigés par les élèves et les enseignantes de

l'école primaire de Wingen

- année scolaire 2021/2022 -

inauguration officielle le mardi 3 mai 2022

en présence de Mesdames et Messieurs les élu(e)s :

- du Conseil Départemental, de la Communauté Européenne Alsace et
de la région Grand Est

- de la Communauté des Communes Mme Frédérique Weber



- du Président des Communes forestières d'Alsace M. Pierre Grandadam

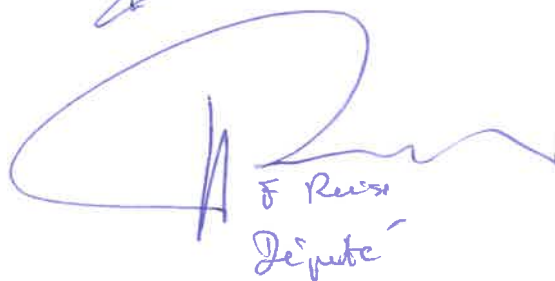


- du responsable d'unité territoriale de l'ONF M. Christophe Mattern

- de Monsieur le Maire de Wingen André Schmitt

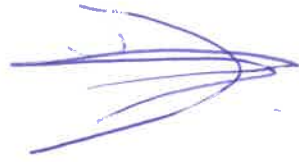


et de Monsieur le garde-forestier de l'ONF Christian Oberlé



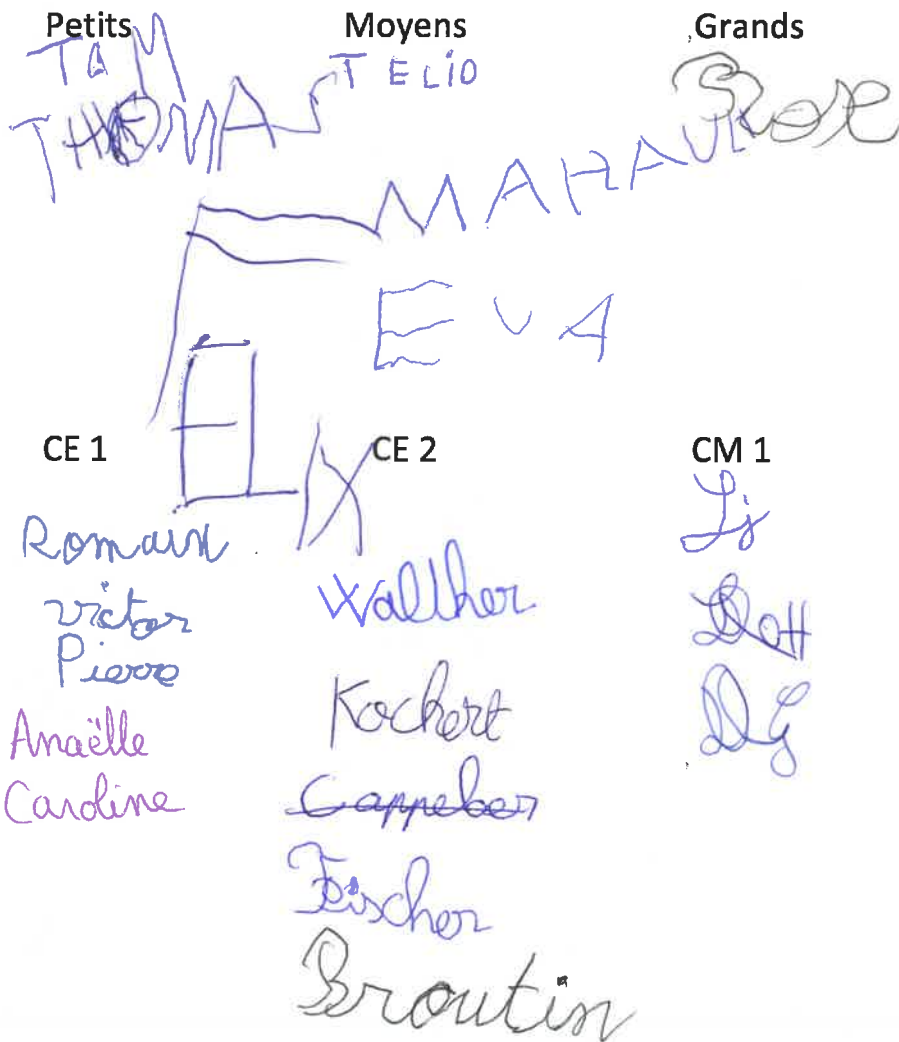
F. Reiss
Député

L' équipe pédagogique :



Meyneg

Les élèves de l' école :



- brony
wimel
- CP**
Agathe
Rosie
suko
Yoann
Mamad
- CM 2**
D
Anna.F.
Emma.F.
Valentin
Eloandra



Avec les deux classes, nous avons effectué plusieurs sorties sur place pour découvrir l'emplacement de notre parcelle de forêt, faire des observations et des dessins en extérieur.

Pour ce projet, nous nous sommes posés de nombreuses questions quant au respect de la nature et de notre environnement, quant à l'entretien de la forêt, son exploitation à venir de manière raisonnée et durable.



Les classes de Mesdames LEIBOLD et TROG

Septembre et octobre 2021

